

# Gondreville

48

Bulletin municipal

janvier 2022



*Meilleurs vœux*

2022

Chères Gondrevilloises, chers Gondrevillois,

L'année 2021 a été vécue de manière très particulière par bon nombre d'entre nous. Le covid, le confinement, l'isolement, le chômage partiel, la fermeture administrative de certains établissements, comme certaines entreprises sans parler de nos infrastructures sportives, ont marqué mentalement, physiquement et financièrement la plupart de nos citoyens.

Certains ont été dans la peine pour diverses raisons : maladie, deuil, perte d'autonomie ou solitude mal vécue. Dans ces moments, nous avons essayé, par le biais du CCAS, de toujours rester au plus près de vous afin de vous accompagner.

Je veux croire que cette nouvelle année 2022 sera porteuse d'espoirs pour la médecine, la lutte contre le covid et pour vous toutes et tous.

Avant tout, je souhaite que cette nouvelle année vous apporte une bonne santé, et davantage de sérénité. J'espère que nous retrouverons très rapidement plus de ce lien social qui fait la vie de notre village et nous a tant fait défaut ces derniers mois.

Je souhaite féliciter comme ils le méritent les acteurs économiques et sociaux qui ont assuré aux administrés, le bien-vivre et le bien-être dans notre commune de Gondreville.

Ces attentions vont à nos commerçants, nos industriels, nos artisans, nos agriculteurs qui malgré la crise ont participé à l'expansion de la commune et à sa renommée.

Les personnels du corps médical et paramédical de Gondreville, plus incontournables que jamais en 2021, qui ont pris soin de la santé de leurs patients pendant cette crise sanitaire.

Les responsables et bénévoles de nos associations sportives et culturelles qui, malgré de nombreuses contraintes, ont essayé du mieux possible de maintenir les activités extra scolaires, extra professionnelles à nos enfants et adultes en cette année qui a été compliquée pour vous toutes et tous.

Les personnes engagées investies au CCAS qui permettent le maintien à domicile des personnes vieillissantes, malades, en perte d'autonomie et contribuent à leur bonheur.

Les directrices et enseignantes de nos écoles, les personnels Atsem, qui prennent en charge avec compétence et dévouement l'instruction et l'éducation de nos enfants et qui, à la cantine, à la garderie, assurent leur bien-être dans un dévouement dont nous sommes particulièrement reconnaissants.

Le personnel municipal qui assure aux côtés des élus un travail quotidien pour vous assurer les meilleurs services et le bon équilibre de toutes les actions.

Parmi les principales, l'extension du local de la salle des sports, comme l'auvent, seront les projets importants de l'année 2022, ainsi que la rénovation des vestiaires Noirel qui ont pris du retard à cause de la crise sanitaire.

La seconde phase des illuminations de Noël devrait pouvoir être effective pour l'hiver prochain.

Tous ces investissements intègrent des actions de développement durable.

Inscrit dans notre programme électoral, le déploiement des caméras sur le village sera effectif en début d'année. Je ne veux pas manquer d'évoquer le beau projet privé de la maison médicale dont les premiers travaux commenceront au premier semestre 2022. Dans le courant de l'année prochaine également, et sous l'impulsion de la CC2T, la construction puis l'exploitation d'une station multi-énergies verra le jour à l'entrée de Gondreville immédiatement après la sortie 16 de l'autoroute A 31.

Tous ces nouveaux projets font dire que Gondreville avance. Alors, si les répercussions de la crise sanitaire que nous traversons sont nombreuses et peuvent prêter de temps à autre au découragement, bien des signes positifs sont là pour nous motiver. Soyez assurés que vos élus et l'ensemble du personnel communal sont à la tâche pour faire avancer les projets afin d'améliorer votre quotidien, même si d'aucuns prétendent que tout ça se fait lentement !

Toutefois, et dans ce contexte sanitaire dont l'évolution reste, à l'heure où est rédigé ce document, très incertaine, en raison de la propagation continue et préoccupante du virus Omicron qui nous impose de nouvelles contraintes, c'est avec beaucoup d'amertume que je vous informe que je ne procéderai pas cette année encore, à la traditionnelle cérémonie de vœux.

Cette réception, soumise au pass sanitaire, se doit d'avoir un côté convivial et amical et ne saurait s'accorder avec des risques de mise en danger des habitants.

En dépit de ce contexte bien particulier, mon équipe municipale, le personnel municipal et moi-même vous adressons tous nos meilleurs vœux de santé, sérénité et convivialité pour l'année 2022.

Votre Maire,  
Raphaël Arnould



**Bulletin municipal** numéro 48 • janvier 2022

Mairie de Gondreville • [www.commune.gondreville.fr](http://www.commune.gondreville.fr)

56 rue du Château des Princes • 54840 Gondreville

03 83 63 60 22 • [gondreville-mairie@orange.fr](mailto:gondreville-mairie@orange.fr)

**Directeur de la Publication** Raphaël Arnould

**Comité de rédaction** Raphaël Arnould • Christophe Lallement

• Philippe Bourgeois • Jeannine Brunette • Christine Fritsch-Chartreux

• Karine Marin • Isabelle Patois • Jean-Philippe Schneer

• Patrick Velsch • Marc Hobin • Pascal Laurent

**Ligne graphique et composition** Péhel Créations

**Crédit photos** ville de Gondreville • AdobeStock • Pascal Laurent

**Impression** La Nancéienne d'Impression

**Dépôt légal** 1879-01/2022 • ISSN 1168-4569



Photo François Bertrand, président des Anciens Combattants



## Hommage à Franck Mallinjou

Conseiller municipal à la sécurité et au devoir de mémoire de 2014 à 2019, Franck nous a quittés subitement en août dernier.

Homme d'un dévouement exemplaire, il faisait preuve d'une grande capacité d'écoute et d'une attention efficace et discrète auprès des plus fragiles. Nous gardons de lui le souvenir d'un ami fidèle et d'un conseiller municipal très impliqué auprès des anciens combattants.

Directeur de la sécurité, de la tranquillité et de la prévention à la ville de de Nancy, Franck avait été nommé directeur de la sécurité à Romans-sur-Isère à partir de 2019.

À son épouse Lydie, son fils Timothé, ses filles Anaïs et Oriane, nous voulons dire combien Franck, par sa présence à nos côtés, mérite notre respect et la considération de tous ceux et celles qui l'ont connu.

## Intramuros : une nouvelle application au plus proche des citoyens

**Toutes les communes des Terres Toulouses dans votre smartphone**

**Souhaitant mettre à disposition des communes un outil de communication directe avec les habitants, la communauté de communes Terres Toulouses a récemment adhéré à Intramuros, une application gratuite dédiée à la vie quotidienne.**

Très simple d'utilisation, elle permet de suivre au quotidien l'actualité de votre bassin de vie et d'accéder à des informations pratiques (associations,

commerces, professionnels de santé, ordures ménagères, eau et assainissement, transport...)

Après avoir téléchargé l'application, il vous suffit de renseigner votre commune de résidence pour avoir accès aux informations de la communauté de communes Terres Toulouses et des communes alentours. À noter qu'Intramuros ne collecte aucune donnée et est conforme à la réglementation de protection des données.

IntraMuros remplacera, courant de l'année 2022, l'application que vous utilisez déjà, à savoir Panneau Pocket.



## 2762 ! C'est la population de Gondreville



**2762, c'est le nombre officiel total de Gondrevilloises et Gondrevillois que l'Insee\* vient de communiquer à monsieur le maire.**

Le décompte détaillé fait apparaître une population municipale à hauteur de 2712 habitants, plus 50 habitants « comptés à part », soit un total de 2762 personnes résidant à Gondreville.

La population municipale comprend les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune dans un logement ou une communauté. La population comptée à part com-

prend les personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune, mais qui ont conservé une résidence sur le territoire de la commune. La population totale est la somme de la population municipale et de la population comptée à part.

Ce chiffre est calculé à partir des enquêtes réalisées entre 2017 et 2021, et est légalement entré en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

\* Insee : Institut national de la statistique et des études économiques

# Élection présidentielle 2022

*Vous aurez noté que les deux tours de l'élection présidentielle auront lieu les 10 et 24 avril 2022. Pour cette élection, nous vous rappelons les modalités d'inscription sur les listes électorales introduites en 2019.*

## Ce qui a changé pour les élections depuis 2019

- L'inscription sur les listes électorales est désormais possible jusqu'à 6 semaines avant le scrutin. Pour les présidentielles 2022, il sera possible de s'inscrire jusqu'au 4 mars 2022 (contrairement à la règle précédente qui imposait l'inscription avant le 31 décembre de l'année précédant le scrutin). La date du 31 décembre n'est donc plus impérative.
- Le citoyen a la possibilité de vérifier lui-même sa situation électorale direc-

tement en ligne. Avec la mise en place du répertoire électoral unique, dont la tenue est confiée à l'Insee, chaque citoyen peut désormais vérifier qu'il est bien inscrit sur les listes électorales et connaître son bureau de vote directement en ligne sur le site du service public.

- L'inscription en ligne est généralisée. Chaque citoyen, quelle que soit sa commune de domiciliation, peut s'inscrire directement par internet sur le site du service public.

## Pourquoi il est important de s'inscrire

Il est impossible de voter sans être inscrit sur les listes électorales. Or, il subsiste 3 millions d'électeurs non inscrits et 6,5 millions de « mal inscrits ». Le taux d'abstention aux élections est



en partie dû à cette « mal-inscription », notamment chez les jeunes actifs. En effet, dès qu'il y a déménagement, la procédure d'inscription devient volontaire.

Toute amélioration du nombre d'inscrits et de la qualité de l'inscription devrait entraîner une réduction de l'abstentionnisme.

## Changement de lieu du bureau de vote n° 2 désormais à la salle polyvalente 21 rue du Gué



*Lors des élections régionales et départementales organisées en 2021 dans des conditions sanitaires bien particulières qui nous ont tous fortement marqués, la commune de Gondreville a dû délocaliser le bureau de vote n° 2 en l'implantant exceptionnellement à la salle polyvalente située*

*21 rue du Gué. Auparavant, les électeurs du bureau n° 2 se rendaient traditionnellement à l'école maternelle.*

L'intérêt pour ce lieu beaucoup plus vaste et plus accessible pour tous les électeurs votant au bureau n° 2 fut fortement remarqué.

C'est pourquoi, compte tenu du nombre croissant d'électeurs inscrits dans ce

bureau de vote n° 2 constitué par un découpage géographique du territoire, la municipalité a proposé au préfet de Meurthe-et-Moselle de déplacer de manière définitive ce bureau de vote dans la salle polyvalente.

Ainsi, tous les électeurs inscrits et votant au bureau n° 2 devront se rendre à la salle polyvalente et ce, dès la prochaine élection présidentielle.

En raison d'une refonte électorale programmée en 2022, tous les électeurs recevront une nouvelle carte électorale. Les électeurs inscrits au bureau n° 2 posséderont ainsi une carte électorale mise à jour, reprenant la localisation du nouveau bureau de vote.

Les électeurs inscrits au bureau n° 1 se rendront comme habituellement à l'Es-space au Grand Jardin pour y accomplir leur acte citoyen.

# Carte nationale d'identité et passeport

*Depuis 2017, la carte d'identité ne peut plus se faire en mairie. En effet, elle est désormais biométrique, c'est-à-dire munie d'une puce. La mairie de Gondreville n'est pas équipée pour la délivrer.*

Il faut donc se rendre dans une mairie équipée (Toul, Laxou, Nancy, par exemple) mais il est impératif de prendre rendez-vous préalablement.



## Peut-on faire le passeport et la carte nationale d'identité dans n'importe quelle commune ?

Oui, à condition que la commune soit équipée de la station passeport et que l'usager vienne avec son document Cerfa retiré en mairie ou pré-rempli sur internet.

## Quelle est la durée de validité de la carte d'identité ?

Toute carte d'identité délivrée après le 1<sup>er</sup> janvier 2004 est désormais valide 15 ans au lieu de 10, exception faite des cartes pour mineurs qui gardent une validité de 10 ans.

## Peut-on partir à l'étranger avec une carte d'identité de plus de 10 ans ?

Avant toute chose, il faut vérifier sur le site [www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr) la liste des pays de l'Union Européenne qui ont officiellement confirmé qu'ils acceptent les cartes d'identité en apparence péri-

mées, mais dont la durée de validité a été prolongée de 5 ans.

Si le pays n'a pas donné confirmation et si l'intéressé ne possède pas de passeport en cours de validité, la carte nationale d'identité doit être renouvelée. Cette démarche ne peut se faire qu'à l'appui d'un justificatif de voyage au nom du demandeur (billet d'avion, réservation d'hôtel, attestation de voyage...)

## Pièces à fournir

Pour connaître l'ensemble des pièces à fournir pour faire une pièce d'identité, il suffit de se rendre sur le site [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr).

## Bon à savoir

Pour une demande de carte nationale d'identité pour mineur, la présence de l'enfant est obligatoire au dépôt de la demande.

De mars à septembre, en raison du surcroît des demandes, le délai d'obtention de rendez-vous est de plus d'un mois.

## Les permanences des élus

*Dans une démarche d'ouverture et de proximité, vos élus sont à votre écoute :*

### ■ Raphaël Arnould, maire

Sur rendez-vous

■ Christine Fritsch-Chartreux  
1<sup>re</sup> adjointe, chargée de la forêt, des affaires scolaires, périscolaires, enfance et jeunesse

Sur rendez-vous

■ Philippe Bourgeois  
2<sup>e</sup> adjoint, chargé de la voirie, la circulation, la gestion du cimetière, défense incendie, et en lien avec la CC2T les affaires ayant trait à l'eau potable et l'assainissement

Sur rendez-vous

### ■ Isabelle Patois

3<sup>e</sup> adjointe, chargée de la vie associative, des sports, des fêtes et cérémonies, politique de la culture et du tourisme, jumelage

Sur rendez-vous

### ■ Marc Hobin

4<sup>e</sup> adjoint, chargé de l'urbanisme (dont l'instruction et la délivrance des autorisations d'urbanisme et d'occupation du sol et des demandes de certificat d'urbanisme), Plan Local d'Urbanisme et suivi du développement économique conjointement avec la CC2T

Le vendredi de 16h30 à 17h30 et sur rendez-vous

### ■ Karine Marin

5<sup>e</sup> adjointe, chargée des affaires sociales, de la solidarité, des liens intergénérationnels, services aux seniors, famille et droits des enfants

Le jeudi de 15h30 à 17h00

### ■ Patrick Velsch

6<sup>e</sup> adjoint, chargé du patrimoine bâti, suivi des infrastructures communales, énergies, développement durable et propreté du village

Sur rendez-vous

Contact mairie  
03 83 63 60 22

## Salle des sports

*Le conseil municipal a voté pour le budget 2021 la réalisation d'une extension de 28 m<sup>2</sup> du local de stockage matériel et d'un auvent d'une surface de 90 m<sup>2</sup>.*

Ces travaux vont permettre d'augmenter la capacité du local de stockage actuellement saturé, et de bénéficier d'un espace abrité pour les manifestations en extérieur.



Le cabinet d'Architecture A<sup>2</sup>BC a, en lien avec l'adjoint aux travaux et le responsable des services techniques, étudié et proposé le projet. Le coût de la partie travaux est estimé à 109 938 € HT.

Pendant la phase des travaux, qui se déroulera de janvier à juin 2022, l'accès à la plateforme supérieure ne sera pas possible.

## Vestiaires de Noirel

*Comme annoncé dans le programme électoral, les vestiaires du stade Noirel sont en projet de rénovation.*

La crise du covid n'a pas permis de commencer les travaux en 2021, comme prévu initialement. Le projet évoluant, des modifications sont actuellement apportées, en concertation avec le président de l'ASG.

Dès lors, les travaux devraient pouvoir commencer au cours du deuxième semestre 2022 avec un objectif de mise en service des nouveaux locaux pour septembre 2023.

### ▼ Le projet de nouveaux vestiaires



Le projet consiste en la déconstruction des vestiaires actuels tout en conservant la partie club house réalisée en 2012 et la réalisation d'un parking de 24 places, dont 1 place PMR.

Considérant que le secteur de la côte Noirel est fortement sollicité en

termes de stationnement, la municipalité a jugé indispensable d'ajouter des places de stationnement supplémentaires sur ce secteur. Conformément aux normes actuelles, le revêtement permettra l'infiltration des eaux de pluie dans le sol.



▲ Un des nouveaux bancs

## Des bancs neufs à l'école maternelle

*Trois bancs neufs ont été mis en place dans la cour de l'école maternelle en remplacement des anciens en bois.*

Les nouveaux bancs ont été posés par les agents des services techniques début décembre.

Ce mobilier neuf répond aux normes

actuelles et apporte une touche de modernité et de couleur au sein de cet espace dédié aux enfants.

Soucieuse du développement durable, notre commune a privilégié des matériaux recyclés pour le dossier et l'assise, et de la peinture en poudre sans solvant pour les supports métalliques.

Montant de l'investissement : 1173 € HT.

# Gondreville s'illumine



**Lors de l'établissement du budget 2021, le conseil municipal a décidé d'allouer une enveloppe à l'amélioration des décorations de Noël sur la commune.**

Après étude des configurations proposées, la société Décolum de Tronville-en-Barrois a été retenue et une commande de fourniture a été passée pour un montant de 8 312 € HT. Ces nouveaux équipements sont réalisés avec des éclairages led, non gourmands en énergie.

Du 11 au 15 novembre 2021, les techniciens de l'entreprise Citeos ont œuvré

pour mettre en place les décorations, vérifiées et préparées par les services techniques.

Les nouvelles décorations ont été installées principalement sur l'axe Nancy-Toul.

Trois arbres du parking de la route de Nancy ont été parés de guirlandes équipées de 60 bâtons de neige et 24 motifs lumineux ont été répartis sur les candélabres d'éclairage public de la route de Nancy et de l'avenue de la Libération.

Six anciennes décorations ont été également installées dans le cœur du village.

Le coût de l'intervention de l'entreprise Citeos est de 8 660 € HT, dont 40 % sont consacrés à l'équipement sur les candélabres et sur les arbres, et 60 % dédiés à la mise en place et la dépose prévue en janvier 2022.

Pour les années futures, en fonction des possibilités financières, il sera proposé au conseil municipal un budget annuel pour étendre le programme des décorations à d'autres quartiers.



# Demander une autorisation de travaux

*La commune de Gondreville est dotée d'un Plan Local d'Urbanisme. Ses prescriptions, ses orientations et son règlement s'appliquent ainsi sur tout le ban communal.*

et leur implantation, certaines seront soumises à l'avis ou l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France notamment, et seront étudiées et délivrées par un instructeur du droit des sols de la mairie.

duisant à la création de surface nouvelle, appentis... accolés ou faisant partie du bâtiment principal, d'une surface comprise entre 5 et 20 m<sup>2</sup> (ou 40 m<sup>2</sup> selon les cas).

■ Changement de destination d'un local ou transformation d'usage (commerce en habitation par exemple) sans modification des structures porteuses ou de la façade du bâtiment.

■ Réalisation d'une division foncière, pour détacher un ou plusieurs lots, en vue de construire.

Le service urbanisme de la mairie est disponible les lundis, mardis, jeudis et vendredis aux horaires d'ouverture. Une permanence (en urbanisme) est organisée tous les vendredis de 16h30 à 17h30. De plus, Marc Hobin, adjoint à l'urbanisme, tient une permanence hebdomadaire les vendredis de 16h30 à 17h30 et sur rendez-vous.

La mairie de Gondreville a reconduit un programme de subventions, dans le cas de travaux de ravalement de façade, de mise en valeur d'éléments architecturaux comme les pierres de taille et la pose de menuiseries bois et la réfection des murs et murets en pierres sèches. Tous ces travaux doivent néanmoins être au préalable déclarés et accordés, au titre de l'urbanisme.

Si le pétitionnaire effectue lui-même les travaux, le matériel utilisé est subventionné également. Les demandes de subvention sont étudiées et tous les montants sont validés, selon le règlement applicable, en séance de conseil municipal.

Enfin, toute livraison de matériaux sur la voie publique pouvant occasionner une gêne à la circulation, voire un danger pour les piétons, est soumise à autorisation municipale sous forme de permission de voirie ou arrêté.



© AdriaStock

Il est rappelé que tous les propriétaires et/ou habitants de la commune sont concernés par ces règles, et se doivent de les respecter. Il est à noter que différentes zones ont été définies dans ce cadre en fonction de certains critères et de la situation du terrain concerné.

Tous les travaux (hormis quelques exceptions spécifiques hors périmètre de protection de notre monument historique, à savoir la Maison des Dîmes, où une vigilance particulière est de rigueur au titre du Code du Patrimoine) sont soumis à demande préalable d'autorisation, en matière d'urbanisme notamment, dossier à déposer en mairie.

Différents dossiers existent selon le type de projet envisagé. Les services municipaux sont à votre entière disposition pour vous renseigner. Suivant les demandes d'autorisation

## Quelques exemples de travaux soumis à demande préalable (liste non exhaustive)

■ Toute modification de l'aspect extérieur d'une construction existante, visible ou non depuis l'espace public (remplacement ou rénovation de menuiseries, toiture, ravalement de façade, selon situation du projet, pose de panneaux solaires, création ou modification d'ouverture en façade ou toiture...).

■ Clôture.

■ Constructions telles que :

- piscine (enterrée ou non, non couverte ou dont la couverture (fixe ou mobile) a une hauteur au-dessus du sol inférieure à 1,80 m) inférieure à 100 m<sup>2</sup> de superficie de bassin,
- abri de jardin, garage ou autre construction non accolée au bâtiment principal, d'une surface comprise entre 5 et 20 m<sup>2</sup>,
- extension, garage, aménagement con-

# Saisine par voie électronique (SVE)

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022, tout usager pourra déposer sa demande d'autorisation d'urbanisme en ligne, à tout moment et où qu'il soit, dans une démarche simplifiée et sans frais, par le biais du guichet unique, à l'adresse suivante : <https://guichetunique.geosphere.fr/gondreville>



Guichet Unique    Règlements d'urbanisme    Quel dossier pour mon projet ?

Quel dossier pour mon projet ?

- Construction nouvelles
  - Je construis ma maison
  - Je construis garage, abri de jardin, dépendance, etc.
  - J'installe une serre...
  - Je construis une piscine...
  - Mur et clôture
- Travaux sur construction existante, extension
  - J'agrandis ma maison
  - J'installe une véranda
  - Je fais des travaux dans ma maison
  - Je transforme mon garage en pièce d'habitation
  - J'installe une marquise, une avancée de toit, ...
  - J'installe de manière durable une antenne parabolique, un climatiseur
  - J'installe une fenêtre de toit
  - Je change mes fenêtres, mes volets, ou ma porte de garage
  - Ravalement de façade
  - Changement de destination d'une construction
  - J'installe des équipements à énergie renouvelable
  - Votre bâtiment recevra du public
  - Comment se calcule la surface de plancher
  - Fiscalité de l'urbanisme

## Bientôt du nouveau concernant le périmètre ABF

*Sur proposition des élus, une réflexion est actuellement menée avec les services de la commune pour revoir le périmètre des 500 mètres de notre territoire.*

L'article L 621-30 du Code du Patrimoine a offert à Gondreville la possibilité d'adapter son périmètre de protection de 500 mètres autour de la Maison des Dîmes (classée monument historique) en créant un Périmètre Délimité des Abords (PDA).

Le périmètre actuel représente 86 hectares, le PDA réduira cette superficie à 26,5 hectares pour se concentrer sur le village ancien de Gondreville, ses entrées et ses faubourgs. Ce nouveau périmètre exclura les zones pavillonnaires récentes qui, quant à elles, resteront encadrées par les règles du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

La procédure d'approbation de ce nouveau périmètre se fera conjointement

avec la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi), actuellement en cours et vraisemblablement applicable en 2023. Au préalable, Le conseil municipal de Gondreville a donné son avis avant d'être proposé au conseil communautaire, puis approuvé par arrêté du préfet de Région.

À partir de cette approbation, tous les travaux se situant à l'intérieur de ce nouveau périmètre devront respecter le PLUi et seront soumis à l'avis conforme des Architectes des Bâtiments de France (ABF). Le principe de champ de visibilité ne s'appliquera plus et les demandeurs porteurs de projets devront scrupuleusement respecter l'avis des services de l'ABF.

Une information sera donnée à l'ensemble des habitants situés à l'intérieur de ce nouveau périmètre. Les services de la mairie, en temps voulu, resteront à votre disposition pour vous aider dans la constitution de vos dossiers



soit auprès de Hélène Latzer, aux horaires d'ouverture de la mairie hormis le mercredi, soit lors des permanences de Marc Hobin, adjoint en charge de l'urbanisme, du Plan Local d'Urbanisme et du développement économique, tous les vendredis à partir de 16h30.

# Gondreville obtient une troisième fleur

*Le 30 novembre dernier avait lieu au Ciné'Lun' à Lunéville, la remise des prix du label « Villes et Villages Fleuris ».*



Ce label récompense l'engagement des collectivités en faveur de l'amélioration du cadre de vie au travers de la place accordée au végétal, à l'aménagement et à l'entretien des espaces publics, à la protection de l'environnement ainsi qu'à la valorisation du patrimoine.

Le jury a été particulièrement sensible aux travaux réalisés pour la reconquête du cœur historique, l'attractivité de la commune, les efforts engagés dans les différents aménagements et l'implication des citoyens pour le fleurissement de leur commune.

Cette troisième fleur met en évidence le travail effectué en commun par la municipalité et les agents, qui ont su s'adapter aux nouvelles mesures en faveur de l'environnement. Depuis 2009, le zéro phyto (pas d'utilisation de produits phytosanitaires) a été mis en place et nos équipes se sont adaptées à de nouvelles façons de travailler, sur nos voiries comme au cimetière où les herbes, conformément à la nouvelle réglementation, apprennent à être tolérées.

La tonte différenciée permet également de favoriser la biodiversité et de préserver les ressources naturelles. Faucher tardivement sur certains secteurs, comme sur les bords de la Moselle et autour de l'étang, cela permet aux herbes



de monter en graines, de fleurir, de fructifier et d'attirer des insectes butineurs en quête de pollen et de nectar.

La réduction des fauches permet d'amoindrir les coûts. Dans ce même objectif, l'utilisation de plantes moins gourmandes en eau a permis de réduire les arrosages.

La qualité du fleurissement a été saluée. La stratégie de la mise en valeur de la commune portée par les élus est cohérente, et s'inscrit dans une démarche globale. En effet, toutes les opérations mises en œuvre pour participer à l'embellissement de la commune, qualité des voiries, des équipements, en font partie. Le jury a tenu à souligner dans son rapport la démarche de coordination entre la commune et la communauté de communes au sein de différentes actions.



# Zéro pesticide et trois libellules

*Depuis plusieurs années, notre commune est engagée dans une démarche de réduction, voire de suppression de l'utilisation des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts et des voiries.*

Par voie de conséquence, avec une implication directe pour la préservation de la qualité de la ressource en eau, elle s'est vu récompensée le 24 novembre dernier du label de 3 libellules, la plus haute distinction.

Cette démarche initiée par la Région Grand Est et l'Agence de l'eau Rhin-Meuse sous l'appellation Commune Nature, vise plusieurs objectifs :

- En premier lieu, la signature de la charte régionale d'entretien des espaces communaux vers une démarche zéro pesticide.
- La signature de cette charte traduit l'engagement volontaire de notre commune dans une démarche continue ; l'objectif final étant de ne plus utiliser de

produits phytosanitaires.

Sur 3 niveaux possibles de distinction, Gondreville a atteint le niveau 3, qui s'obtient suite à l'abandon de tout produit phytosanitaire.

- L'engagement à ne pas utiliser de produits phytosanitaires durant les 3 ans à venir.
- Communiquer régulièrement vers les particuliers et les impliquer dans la démarche.

À ce titre, la sensibilisation des habitants est un des gages de réussite dans la durée de l'engagement pris par les collectivités en faveur de la réduction, voire de la suppression des pesticides. Car si peu à peu s'impose le fait que le désherbage n'est pas obligatoire dans tous les espaces,



cela nécessite d'accepter la végétation spontanée, dans les rues, d'accepter de laisser l'herbe se développer dans les allées du cimetière et les pissenlits sur certaines pelouses... C'est pourquoi il est nécessaire d'impliquer le citoyen comme nous le faisons depuis 2016, afin qu'il comprenne les enjeux liés à ces changements de pratiques d'entretien : enjeux de santé publique, de préservation des milieux naturels et de la biodiversité.

Le jury, lors de son passage, n'a pas manqué de remarquer l'investissement de nos habitants qui jouent aussi le jeu en mettant en pratique par exemple des gestes ou des techniques naturelles lorsqu'ils entretiennent et désherbent les trottoirs au droit de leurs propriétés.

## Un cimetière plus vert

*Depuis 2009, notre commune est désherbée sans pesticides. Pour protéger la santé des usagers et des employés municipaux, afin de préserver la qualité de l'eau et de notre environnement et aussi pour respecter la loi, l'emploi des pesticides dans les cimetières sera interdit en juillet 2022.*

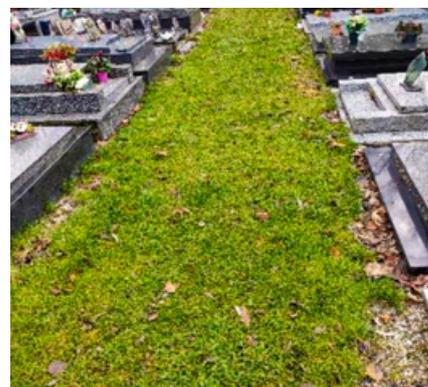
Aujourd'hui, toutes les villes de France sont amenées à accompagner l'évolution de leurs cimetières vers des espaces plus végétalisés, d'abord en raison de l'abandon définitif, à terme, de tout pesticide, mais aussi pour améliorer la qualité visuelle des sites mortuaires.

La conception très minérale et la symbolique du lieu conduisaient jusqu'ici à ce que le moindre brin d'herbe poussant puisse être perçu comme un abandon ou

un manque de respect envers les défunts. Il faut pourtant noter que de tous temps, le végétal est associé à l'hommage aux disparus, les fleurs, les plantes sont symboles de prolongement de la vie ou de renaissance. Il n'y a objectivement rien de choquant ni d'irrespectueux à développer plus largement cet aspect.

L'équipe municipale a donc été amenée à faire le choix d'enherber progressivement notre cimetière. De nombreuses améliorations en découlent : accessibilité par les PMR étendue, préservation de la biodiversité, accroissement de la qualité paysagère, entretien plus simple et moins onéreux.

Végétaliser ne signifie pas enherber la totalité. Selon la typologie des espaces, le traitement ne sera pas le même. Végétation grimpante pour le mur d'enceinte, allée principale pavée avec joints végétalisés, allées secondaires enher-



bées, plantes couvre-sol ou paillage minéral sur les inter-tombes, prairie fleurie ou plantes couvre-sol sur les espaces ouverts et concessions en attente ou abandonnées.

Dans un premier temps, une petite partie du cimetière sera traitée pour étudier l'évolution de la végétalisation et l'adapter au fur et à mesure, selon les observations et constats.

Le résultat de l'enherbement n'est pas immédiat, un peu de patience est nécessaire pour avoir un aperçu global satisfaisant et rassurant.

# Notre forêt au fil des saisons

*Comme en attestent ces images, notre belle forêt a un charme fou en toutes saisons !*

Christine Fritsch Chartreux, chargée de la forêt en plus de sa délégation de première adjointe, veut, par ces clichés de notre forêt, remercier très sincèrement

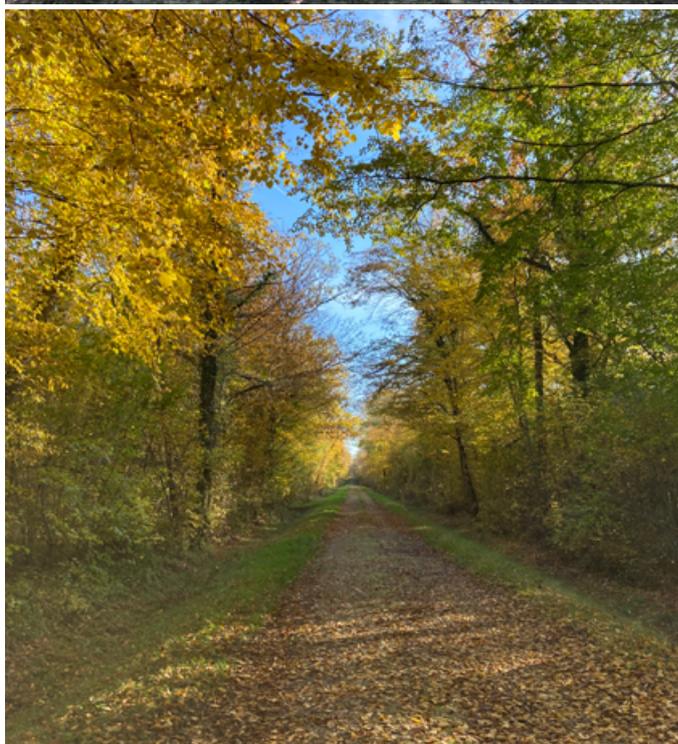
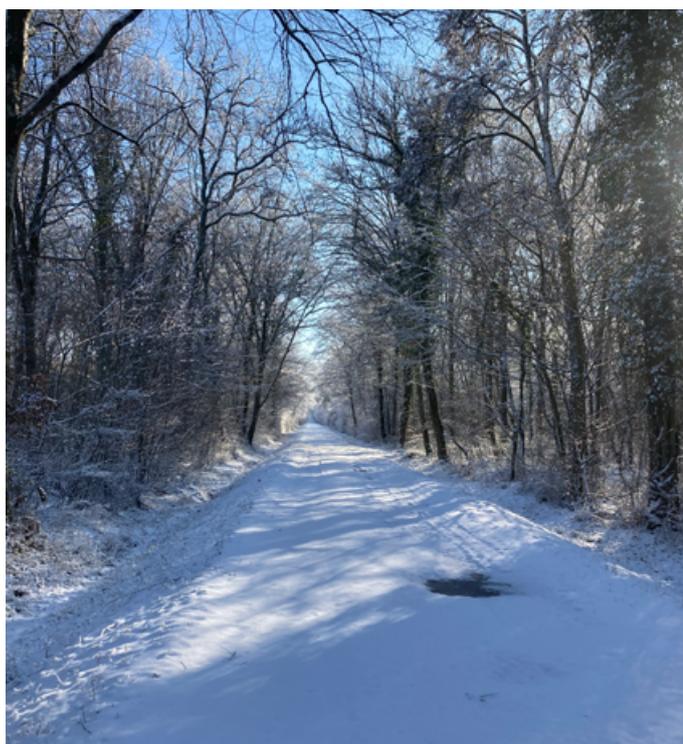
tous les bénévoles qui ont concouru au bon déroulement des marquages des bois en forêt.

Il s'agit en effet d'un préalable indispensable à l'attribution des arbres par parts aux affouagistes pour abattage.

C'est chaque année une grosse opération, menée par tous les temps en cette

période hivernale, dans des conditions parfois compliquées en raison du climat, des ronces et autres déconvenues liées à la nature des terrains.

Merci à ceux qui ont répondu présents en nombre à cette opération.



# Opération zéro mégot

*Une opération zéro mégot s'est déroulée le 13 décembre dernier avec la classe de Valérie Jamme et quelques parents volontaires.*

Cinq groupes se sont répartis en divers endroits du village et ont ramassé environ 1 300 mégots en l'espace d'une heure trente.

C'est très impressionnant de constater ce grand nombre de restes de cigarettes jetés dans la nature. Mais c'est surtout

très inquiétant quand on sait qu'un seul mégot pollue 500 litres d'eau ! Et que ce même mégot met jusqu'à douze ans pour se décomposer.

Il va sans dire que l'éco-toxicité de la nicotine représente une menace non seulement pour la nature, mais aussi pour la santé de l'homme. Il est grand temps d'en prendre conscience.

Alors maintenant que vous savez... **ne jetez plus vos mégots par terre, ni même dans les égouts !**



# Espace sans tabac

*Dans le cadre de l'opération « aire de jeux sans tabac », en lien avec le comité départemental de la Ligue contre le cancer, la commune de Gondreville et le CCAS ont fait procéder à la mise en place de sept panneaux de prévention afin de sensibiliser tous les publics à la nocivité du tabac dans les espaces publics, et notamment les aires de jeux pour enfants.*

S'abstenir de fumer dans les aires de jeux semble être une évidence pour réduire l'exposition des enfants au tabagisme passif. Tout le monde n'en a pourtant pas toujours conscience. Avec l'implantation de ces panneaux, la commune a tenu à s'associer à cette ac-



tion, contribuant ainsi :

- à sensibiliser les parents fumeurs aux risques qu'il font courir à leurs enfants et à leur environnement,
- à réduire l'initiation au tabagisme des

- jeunes et à encourager l'arrêt du tabac,
- à éliminer l'exposition au tabagisme passif des enfants,
- à préserver l'environnement des mégots de cigarettes et des incendies.

## Dates des dons du sang

de 16h00 à 19h30, salle des Sports, 21 rue du Gué :

- Vendredi 21 janvier 2022,
- Vendredi 20 mai 2022,
- Vendredi 25 novembre 2022.

## Solidaribus 54 avec le Secours Populaire

Le Centre Communal d'Action Sociale s'associe au Secours Populaire pour la mise en place de ce nouveau service gratuit à destination de toute la population : **le Solidaribus**.



Il s'agit de mettre en place une permanence d'accueil mobile pour aller à la rencontre d'un public en situation de pauvreté ou de précarité, confronté à l'isolement et au manque de mobilité. Il s'agit également de lutter contre la fracture numérique en déployant des permanences durant lesquelles les usagers trouveront une aide leur permettant de s'approprier les usages numériques du quotidien.

Il vous propose un accompagnement individuel ou collectif pour :

- vous aider dans votre découverte du numérique (initiation à l'ordinateur, la tablette et le smartphone)
- vous soutenir dans votre apprentissage du numérique (prise en main des outils, navigation sur le net, achat/démarche en ligne, mails...)
- vous sensibiliser (éviter les pièges, avoir une bonne pratique, suivre les activités de vos enfants...)

**Vous ne pourrez pas le manquer, il sera garé sur le parking de la Halle, à côté de la mairie, chaque quatrième vendredi du mois de 14h00 à 17h00.**

Les permanences sont totalement gratuites et sur rendez-vous :

- soit auprès de la Fédération au 03 83 51 78 26,
- soit auprès du Conseiller Numérique Sud 54 au 06 11 71 57 21,
- soit auprès du CCAS.

À noter les prochains rendez-vous du Solidaribus :

- Vendredi 28 janvier 2022,
- Vendredi 25 février 2022,
- Vendredi 25 mars 2022.

## Atelier cuisine

Les ateliers cuisine mis en place par Karine Marin, adjointe aux affaires sociales, ont trouvé leur rythme de croisière.

Une fois par mois, les férus de la cuisine se retrouvent à l'espace Jacques Callot afin de partager un moment convivial et des astuces concrètes pour un meilleur équilibre alimentaire, tout en se faisant plaisir.

Ces ateliers sont ouverts à tous les publics sur inscription obligatoire en mairie au 03 83 63 60 22, le nombre de places étant limité.



À retenir, les prochaines dates :

- Mercredi 19 janvier 2022 de 16h00 à 18h00,
- Mercredi 23 février 2022 de 16h00 à 18h00.

## Vendredis culturels

Chaque deuxième vendredi du mois à 14h30, venez partager un moment de détente en mairie grâce à la collaboration de conférenciers divers et variés. Ces rencontres mensuelles sont gratuites et s'adressent à toutes les personnes intéressées par le sujet, sans distinction d'âge.

## Après-midi jeux 2022

Les après-midi jeux se déroulent tous les mardis de 14h00 à 17h00, salle associative de la mairie. Vous pouvez passer un moment de détente autour de jeux comme le scrabble, le rami... Venez nombreux vous détendre et passer un agréable après-midi en mairie.

## Ma Commune Ma Santé, la solution santé mutualisée disponible sur Gondreville

Il vous est possible de rencontrer un professionnel du cabinet AOF chaque deuxième jeudi du mois de 14h00 à 17h00 salle associative de la mairie, sur rendez-vous, en téléphonant au 03 83 63 60 22.



Ce dispositif s'adresse aux jeunes sans emploi, seniors, agriculteurs, professions libérales, commerçants, chômeurs, intérimaires, certains salariés au contrat à durée déterminée, certains salariés à multi-employeurs et certains salariés en contrat à durée indéterminée, temps partiel ou plus généralement toute personne n'entrant pas dans le cadre des obligations de l'accord national interprofessionnel (ANI) et souhaitant améliorer sa couverture maladie complémentaire.

L'objectif prioritaire du dispositif Ma Commune, Ma santé porté par l'association Actiom est :

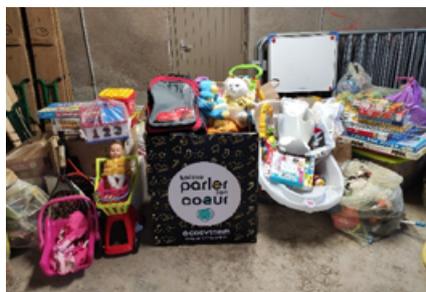
- de pallier les inégalités sociales de santé des personnes qui, par manque de moyens, font l'économie d'une mutuelle,
- de permettre de revenir à une couverture de soins minimale en bénéficiant de coûts réduits, contribuant ainsi à un retour aux soins de santé,
- de proposer des solutions pour obtenir une amélioration du pouvoir d'achat à prestations équivalentes,
- de diffuser une information claire et précise sur les différents dispositifs d'aide, déceler et accompagner les bénéficiaires potentiels.

### Collecte de jouets : laisse parler ton cœur !

La hotte du père Noël fut bien remplie à Gondreville cette année. Les Gondrevillois ont été généreux et nous les en remercions. L'idée d'une grande collecte de jouets pour les enfants défavorisés a été lancée par la communauté de communes Terres Toulaises. Le CCAS a répondu présent, et à l'aide de bénévoles et d'élus, a mis en place des permanences.

Les jouets collectés sont donnés à une association locale qui les trie, les net-

toie et les remet en état si nécessaire. Ils sont ensuite vendus à petits prix dans les boutiques de l'association ou donnés à des familles en difficulté. Les appareils électriques qui ne peuvent être réutilisés par l'association sont confiés à Ecosystem pour être recyclés. Au nom du CCAS, Karine Marin, adjointe aux affaires sociales, remercie les Gondrevillois, les enfants qui ont accepté de se séparer de leurs jouets et les bénévoles qui leur ont ouvert les bras, et on se dit déjà à l'année prochaine...



### Aide au déneigement

En cas de neige ou de verglas, la loi impose aux propriétaires ou locataires de maison individuelle de dégager les trottoirs devant leur domicile afin de permettre le passage des piétons.

Pour les personnes âgées et/ou handicapées, ce travail peut être difficile voire irréalisable.

Dans ce cas, et sous certaines conditions, le Centre Communal d'Action Sociale de Gondreville propose de dénei-

**Contact CCAS 03 83 63 63 12**  
**Contact mairie 03 83 63 60 22**

ger à la place de la personne âgée et/ou atteinte d'un handicap.

Ce service est réservé aux personnes âgées de 65 ans ou plus et des personnes handicapées qui doivent :

- être résidentes,
- habiter une maison (propriétaire ou locataire),
- être âgées de 65 ans ou plus ou avoir une carte d'invalidité,
- souffrir d'une pathologie grave ou invalidante (même temporairement) ou d'un handicap et être isolées, c'est-à-dire ne pas avoir de proches à Gondreville ou dans un rayon de 20 km pouvant effectuer ce déneigement (priorité étant donnée aux solidarités familiales).

Les personnes intéressées par ce dispositif et répondant aux conditions ci-dessus, doivent s'inscrire auprès du CCAS en téléphonant en mairie ou au CCAS.

Les personnes inscrites pourront ensuite téléphoner au CCAS entre 8h et 10h pour demander un déneigement dans la journée, entre 13h30 et 17h00 pour un déneigement le lendemain matin.

La mise en place de ce service ne doit pas exclure la part de solidarité liée à la famille et au voisinage.

**Inscriptions et renseignements en mairie ou auprès du CCAS.**



# Nouvelles modalités d'organisa des enfants fréquentant l'école

*Dans le cadre d'une réorganisation des services périscolaires, et afin notamment de développer qualitativement l'action éducative locale, la commune de Gondreville a décidé de confier l'ensemble des activités périscolaires à l'association départementale des Francas de Meurthe-et-Moselle.*

Les parents des enfants fréquentant ces activités périscolaires sont nombreux à connaître les personnes intervenant dans cette association, puisque nombre de leurs enfants participent soit aux mercredis récréatifs, soit aux centres de loisirs éducatifs organisés tout au long de l'année.

David Michaux, qui aura également en charge les projets pédagogiques.

Les tarifications de la restauration scolaire et du périscolaire seront désormais fixées en tenant compte du quotient familial des familles (voir tableau des tarifs ci-contre).



Les montants sont revus pour l'ensemble des services, avec la mise en œuvre de trois tarifs différents selon le quotient familial, avec la possibilité pour certaines familles de bénéficier d'aides supplémentaires de la Caf.

Ceci est une refonte importante des offres de services qui sont offertes aux enfants. Cette politique de changement a



Le personnel communal intervenant dans le cadre des activités périscolaires demeure et est mis à disposition de l'association des Francas.

La collectivité propose aux enfants une offre cohérente de gestion des accueils de loisirs, en confiant ces services à des professionnels du développement de l'action éducative locale, avec une réelle politique d'animation.

Il s'agit en effet de confier l'ensemble des missions de ces services à un interlocuteur unique, en la personne du directeur



# tion des activités périscolaires élémentaire



© AdobeStock

été largement réfléchi par vos élus pour une nouvelle fois augmenter le bien-être des enfants.

ACCUEILS PÉRISCOLAIRES À GONDREVILLE			Services périscolaires			
			Périscolaire matin 1h00	Périscolaire midi	Périscolaire soir 1 et 2	Retard
Enfants scolarisés à Gondreville	Ressortissants du régime général	Quotient familial ≤ 800 €	1,60 €	5,00 €	1,60 €	1,00 €
		Quotient familial entre 800 € et 1500 €	1,80 €	5,50 €	1,80 €	1,00 €
		Quotient familial > 1500 €	2,00 €	6,00 €	2,00 €	1,00 €
Enfants scolarisés à Gondreville	Autres régimes	Quotient familial ≤ 800 €	2,00 €	5,50 €	2,00 €	2,00 €
		Quotient familial entre 800 € et 1500 €	2,30 €	6,00 €	2,30 €	2,00 €
		Quotient familial > 1500 €	2,50 €	6,50 €	2,50 €	2,00 €

À noter qu'en 2022, la commune versera à l'association une subvention de 66 812 € à titre de participation à la mise en œuvre des activités des centres de loisirs, pour les mercredis et activités périscolaires.

Les services administratifs de la mairie ainsi que Christine Fritsch-Chartreux, adjointe aux affaires scolaires, sont à la disposition des parents pour tout renseignement complémentaire.



© AdobeStock

# Le retour de Saint Nicolas

*Le comité des fêtes a repris ses activités avec un événement cher au cœur de nos enfants et « des grands » qui sont attachés à cette tradition lorraine, la venue de Saint Nicolas.*

Nous avons eu le plaisir de l'accueillir vendredi 3 décembre dans les écoles

et samedi 4 décembre lors du traditionnel défilé dans les rues de la commune. Ces manifestations orchestrées par le comité des fêtes se sont parfaitement déroulées. Précédé par une fanfare, le char de Saint Nicolas a été suivi par une foule d'enfants ravis des bonbons envoyés, mais aussi du fait de l'ambiance énergétique rythmée par les mu-

siciens. Nombre d'habitants étaient aux fenêtres ou sur le pas de la porte pour profiter de ce spectacle enthousiasmant. Le défilé s'est prolongé par un spectacle de magie qui a subjugué petits et grands. Cet événement sera suivi d'autres belles manifestations en 2022, le comité des fêtes ne manquera pas de vous en informer.





### Conseils juridiques

*Avec le concours du cabinet d'avocats de Maître Olszowiak, la commune de Gondreville reconduit les permanences gratuites et confidentielles pour vous permettre de rencontrer un avocat.*

**Prochaines permanences dispensées à la salle de la mairie, sous réserve que les conditions sanitaires le permettent :**

- Samedi 29 janvier 2022 de 10h à 12h
- Samedi 26 février 2022 de 10h à 12h
- Samedi 26 mars 2022 de 10h à 12h

Le cas échéant, il est nécessaire de prendre rendez-vous au préalable en téléphonant en mairie au 03 83 63 60 22.

### Mairie de Gondreville

56 rue du Château des Princes  
54840 Gondreville • 03 83 63 60 22  
gondreville-mairie@orange.fr

#### Horaires d'ouverture au public

Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00  
et de 14h00 à 18h00, fermée au public  
le mardi matin

Le vendredi de 8h30 à 12h00  
et de 14h00 à 17h00

### Centre Communal d'Action Sociale

56, rue du Château des Princes  
54840 Gondreville

03 83 63 60 22 ou 03 83 63 63 12

gondreville-ccas@orange.fr

**Permanence** le jeudi de 14h00 à 17h00,  
en présence de Karine Marin, vice-présidente du CCAS

## France Victimes 54

**Vous avez été victime d'une agression ? Vous pouvez joindre France Victimes 54**

#### ■ Cité judiciaire de Nancy

Tribunal Judiciaire, 2e étage • Rue du Général Fabvier • 54000 Nancy  
Ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30  
03 83 90 22 55

#### ■ Centre André Malraux à Toul

Place Henri Miller • 54200 Toul  
Uniquement sur rendez-vous le lundi de 14h00 à 17h00  
03 83 90 22 55



## Le site de composteurs partagés

**Installé au centre ville, le site de compostage collectif est composé de trois modules : transformation, stockage et maturation.**

Les déchets naturels sont à déposer dans le bac numéro 1, dit « bac de compostage ». Les usagers du composteur partagé s'engagent à apporter les déchets acceptés dans le composteur et à alterner les couches de structurant et de déchets de cuisine.

Les déchets autorisés sont ceux issus de l'entretien du jardin : tontes de pelouse, feuilles mortes, fleurs fanées, tailles de haies et de branchages coupés en mor-

ceaux, mauvaises herbes non-montées en graines, paille et foin sec.

Ensuite les déchets de cuisine : épluchures et restes de fruits ou légumes crus ou cuits, marc de café, sachet de thé, coquilles d'œufs écrasées, coques de noix et noisettes, trognons.

Puis les déchets ménagers non alimentaires suivants : bouquets de fleurs fanées, sciure et copeaux de bois brut, cendres de bois, serviettes et mouchoirs en papier, essuie-tout blanc non imprimé, litières végétales.

Attention à bien retirer les étiquettes plastique sur les fruits, elles ne compostent pas ! De même, on n'y dépose



aucun sachet, même biodégradable ou compostable, ni déjection animale.

Un référent est chargé de veiller sur le site, vous pouvez le solliciter en cas de doute, ou lui faire part de vos observations.

À noter que d'autres petits collecteurs sont disponibles derrière l'école maternelle.



## ■ Urbanisme : s'informer et s'exprimer sur le futur PLUIH

L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal - Habitat suit son cours. En septembre dernier, près de 200 personnes se sont déplacées dans les permanences publiques proposées dans différentes communes du territoire. Ces temps d'échange avec les habitants ont permis une présentation du futur règlement, ainsi que des pré-zonages envisagés. Ce document d'urbanisme fixera les règles d'occupation des sols et de construction sur l'ensemble des communes Terres Toulouises pour les 12 années à venir. Il comprend également un volet dédié à la politique locale de l'habitat.

### Je donne mon avis

Il est toujours possible de consigner vos observations au sein des registres de concertation, disponibles dans chaque mairie, au siège de la CC2T ou en ligne sur [www.terrestouloises.com](http://www.terrestouloises.com) > Terres Toulouises au quotidien > je participe

## ■ Des infos en direct sur mon smartphone



Découvrez IntraMuros, une application gratuite dédiée à la vie quotidienne. Suivez au quotidien, l'actualité de votre bassin de vie et accédez à des informations pratiques (associations, commerces, professionnels de santé, ordures ménagères, eau et assainissement, transport...).



## ■ Brûler ses déchets verts à l'air libre, c'est interdit !

Saviez-vous que brûler 50 kg de végétaux à l'air libre émet autant de particules que 9 800 km parcourus en voiture diesel ? Cette pratique, plus polluante qu'elle n'y paraît, est pourtant interdite depuis 2011 (sous peine d'une contravention pouvant atteindre 450 €), une interdiction qui s'applique également aux incinérateurs de jardins.

Le brûlage des déchets verts émet de nombreux polluants en quantité importante, dont les particules, qui véhiculent des composés toxiques cancérigènes. Compostage, broyage, paillage... les solutions sont multiples pour valoriser nos déchets de jardin. Le cas échéant, ces derniers doivent être déposés en déchèterie ou aux plateformes de déchets verts, libres d'accès et à distance raisonnable de votre habitation.

[www.terrestouloises.com](http://www.terrestouloises.com) > Terres Toulouises au quotidien > gestion des déchets > déchèteries



**Offrez un cadeau qui n'encombre pas  
et qui fait du bien...**

**Cartes cadeau Ovide,  
Du sport et du bien-être  
pour ceux que vous aimez**

Carte d'une validité de 2 ans,  
créditée du montant de votre choix,  
à utiliser selon les envies  
(entrée simple, activité...)

**En vente au centre aquatique Ovide  
(Écrouves)**

CENTRE AQUATIQUE OVIDE - un équipement de la communauté de communes Terres Toulouises  
44 esplanade du Génie - 54200 Écrouves - 03 83 43 16 73 - ovide@terrestouloises.com